

ICT TCT Bilatérale CGT CMG ARCUEIL Retard et manque de moyens

À la demande de la **CGT**, cette réunion s'est tenue à Arcueil pour aborder les nombreux retards de paiement affectant les **éléments variables de rémunération des personnels ICT-TCT**, particulièrement ceux du SIAé.

Contexte présenté par le Directeur du CMG d'Arcueil :

La mise en œuvre de la nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie (CCNM) s'est révélée particulièrement complexe et a pris du retard. Pour les personnels ICT-TCT, ce déploiement prévu en année N+1 concerne plus de 4000 avenants, soit environ un tiers de cette population au sein du ministère.

La gestion RH a rencontré des difficultés d'anticipation et de coordination avec la DGA, notamment pour les heures supplémentaires et les astreintes. Le CMG d'Arcueil, dont la compétence se limite à la paie, a dû combler progressivement un déficit antérieur d'effectifs au sein du service GA-Paye. Cela a permis de traiter 80 % des avenants, les 20 % restants devant l'être d'ici quatre mois afin de clôturer la campagne de 2024 (période octobre-décembre).

En ce qui concerne la mobilité (1er levier), il faut compter en moyenne six mois de décalage entre le recrutement et le traitement effectif.

Moyens mis en œuvre :

Des outils partagés avec les gestionnaires RH de proximité sont actuellement déployés pour accélérer et fiabiliser la gestion de la paie. Le SIRH ALLIANCE, ne permettant pas le traitement des rémunérations au forfait, oblige les équipes à utiliser des tableurs Excel, y compris pour les évolutions liées à l'application des différents leviers.

À terme, l'adossement de ces rémunérations à un indice devrait résoudre ces dysfonctionnements. Pour le second semestre 2025, les revalorisations des 2e et 3e leviers seront traitées simultanément par les commissions dans les AIA. Par ailleurs, un nouveau dispositif pour la gestion des indemnités journalières annexes des ICT est attendu, afin d'éviter les pertes de salaire à la reprise d'activité et d'harmoniser les versements mensuels.

Une nouvelle campagne d'information sera prochainement lancée, notamment concernant le levier 1, dont le calendrier de mise en œuvre vient d'être défini.

ICT TCT Bilatérale CGT CMG ARCUEIL Retard et manque de moyens

Le CMG envisage également de verser simultanément les trois leviers, sous réserve d'un accord avec la DGA.

Problèmes soulevés :

Le processus de gestion du congé maternité a été particulièrement difficile à appréhender pour les personnels féminins.

Les décisions étant prises a posteriori, les décomptes sont réalisés avec retard. Le dispositif est en cours de révision pour permettre un traitement en temps réel.

L'application de la CCNM en année N+1 a mis en lumière le caractère chronophage et technique de ce système. Chaque ICT-TCT – soit 4885 personnes selon le RSU 2023 – a une situation salariale spécifique, ce qui nécessite un suivi individualisé et rigoureux.

Les témoignages des agents font apparaître plusieurs points de blocage :

Transmission tardive des avenants, parfois en avril pour une application en année N. Délai entre la prise de poste et la signature de l'acte formalisant le changement, incluant les cotations.

Absence du levier 2 dans certains cas.

Inégalité dans le versement de la prime

APRS : les agents en poste Qualité ne perçoivent pas systématiquement l'IMOMA.

Manque de lisibilité sur la rémunération pendant le congé maternité.

Incidence du calendrier des évaluations professionnelles sur les rémunérations.

Position de la CGT :

Le SIRH ALLIANCE, dans sa configuration actuelle, ne permet pas les calculs de salaire hors indice, ce qui alourdit le processus.

Pour la CGT, les retards accumulés doivent être clairement expliqués mais surtout résolus. Il appartient au CMG, ainsi qu'à l'ensemble de la chaîne RH, de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour garantir un traitement efficace de cette population.

La CGT dénonce des défaillances organisationnelles à tous les niveaux : local, SIAé, DGA et CMG d'Arcueil. Seule organisation non-signataire de la CCNM, nous pointons le décalage entre une application ambitieuse et les moyens insuffisants alloués aux ressources humaines pour en assurer la mise en œuvre.

**Au ministère des Armées,
rejoignez la CGT : une organisation de
propositions et de revendications.**

Arcueil, le 17 avril 2025

Au ministère des Armées, rejoignez la CGT